

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE-SUR-LOUP

**SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Département  
des Alpes Maritimes

Arrondissement de  
**GRASSE**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>29</b>	<b>29</b>	<b>23</b>

**N°04.04.2024.04**

Objet de la délibération :  
Taux d'imposition des taxes  
communales

**L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Rose de Mai, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

**PRÉSENTS** :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - - Mme MARINO - M. RODRIGUEZ- Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. FORESTIER - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE – M. THEVENIAUD – M. VERGES - M. DURANTE

**PROCURATIONS** :

M. BORIOSI pouvoir à M. MION  
M. BERNARD pouvoir à M. LEMESSIER  
Mme TEISSEIRE pouvoir à Mme CUBIZOLLES  
M. PETIT pouvoir à M. DURANTE

**ABSENTS** :

Mme PROPETTO  
M. MORVAN  
Mme ROLLAND  
Mme VERONESE-NARDI  
Mme DOLAN  
M. LEGRAND

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame MARINO

- Original.
- Expédition certifiée conforme à l'original.

Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services,

Date de la convocation :  
**22/03/2024**

**Certifié exécutoire compte tenu :**

De la date de transmission et de réception en Préfecture :

**- 8 AVR. 2024**

De la date de publication :

**- 8 AVR. 2024**

Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services,

**Monsieur le Maire** expose :

Le 14 mars dernier, le conseil municipal votait les taux d'imposition des taxes communales au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Suite aux nouvelles dispositions de la M57, notamment le délai d'envoi des documents budgétaires aux élus, soit 12 jours avant la séance, il est nécessaire de redélibérer sur l'adoption de ces taxes communales.

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

006-210600441-20240404-04\_04\_2024\_04-DE  
Reçu le 08/04/2024

Dans le cadre du Budget Primitif 2024, il convient donc de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est à dire la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de la taxe d'habitation (TH) réduite aux seules résidences secondaires.

La présente délibération soumet donc à l'approbation des membres du conseil municipal, le vote des taux de trois taxes précitées.

Rappelant la forte pression fiscale qui s'est exercée sur les contribuables Collois à la suite de plusieurs décisions de hausse du taux des taxes locales notamment sur la période 2008-2014 ;

Rappelant qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux depuis 2014 ;

Il est précisé que les taux d'imposition TFPB, TFPNB et la TH pour l'année 2024 par rapport à l'année 2023 seraient reconduits à l'identique.

Ainsi suite à l'avis de la commission des finances réunie le 6 mars, les taux proposés pour 2024 sont :

Taxe	Taux 2023	Taux 2024 proposés
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.01 %	30.01 %
Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB)	23.32 %	23,32 %
Taxe d'habitation (TH)	18.57%	18.57%

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission finances réunie le 04 mars 2024 ;  
Vu la délibération n°14.03.2024.13 du Conseil municipal du 14 mars 2024 portant approbation des taux applicables à l'exercice 2024,  
Vu l'exposé ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE RETIRER la délibération n°14.03.2024.13 portant approbation des taux applicables à l'exercice 2024,
- D'APPROUVER les taux ci-dessus applicables à l'exercice budgétaire 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :**

- **RETIRE** la délibération n°14.03.2024.13 portant approbation des taux applicables à l'exercice 2024,
- **APPROUVE** les taux ci-dessus applicables à l'exercice budgétaire 2024.

**Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :**

- Ont pris part au vote : 23 (dont 4 par pouvoirs)
- Ont voté pour : 23
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

**AR Prefecture**

006-210600441-20240404-04\_04\_2024\_04-DE  
Reçu le 08/04/2024

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jean-Bernard MION



*Jean-Bernard Mion*

La secrétaire de séance  
Catherine MARINO

*Catherine Marino*

**AR Prefecture**

006-210600441-20240404-04\_04\_2024\_04-DE  
Reçu le 08/04/2024